



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	46
Votants par procuration	5
Absents	9
Total des votes	51

7.1

L'an deux mille vingt six, le huit juin, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 2 juin 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

#### **ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. BOUET, Mme HURAY, M. LEBOUCHER, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, Mme BOURNISIEN, M. HERVIEU, M. VAST, Mme TAILLOIS, M. FOU COURT, Mme DUHAMEL, Mme MARIE

#### **ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

M. TIHY A MME DUHAMEL, MME DUONG A M. LAMY, M. RUEL A MME MANSOIS, M. MORDANT A MME TAILLOIS, MME BREHIER À M. GREAUME

#### **ÉLUS ABSENTS :**

M GIRARD, M. LEROY, M. TIHY, MME DUONG, MME QUERUEL, M. RUEL, MME TEMAGOULT, M. MORDANT, MME BREHIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. SIMON

### **N°DEL\_0107\_2026 Approbation du compte financier unique 2025 - Budget annexe - Bâtiment à Vocation Économique**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à l'ordonnance n° 2022-1521 du 7 décembre 2022, le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document de synthèse de l'exécution budgétaire de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle pour l'exercice 2025.

Le CFU regroupe l'ensemble des informations relatives à l'exécution du budget : les résultats de la section de fonctionnement, les opérations d'investissement, la situation de trésorerie ainsi que les données de la balance des comptes et l'annexe financière.

Ce document a été établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public assignataire conformément à la réglementation en vigueur, et soumis à l'examen préalable de la Commission des finances.

Ci-après, une synthèse des résultats du budget annexe du Bâtiments à Vocation Economique (BVE) issue du CFU de l'exercice 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	535 370,17	249 468,00	784 838,17
	Recettes réalisées (1)	B	361 410,38	297 017,55	658 427,93
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	699 566,26	454 955,15	1 154 523,41
	Dépenses réalisées (1)	E	359 270,81	333 083,39	692 354,20
	Restes à réaliser	F	9 573,62	0,00	9 573,62
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 139,57	-36 065,84	-33 926,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	164 196,09	205 487,15	369 685,24
So'de (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	166 337,66	169 421,31	335 758,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-9 573,62	0,00	-9 573,62
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	156 764,04	169 421,31	326 185,35

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et suivants ;

**VU** l'ordonnance n° 2022-1521 du 7 décembre 2022 relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

**VU** le décret n° 2022-1522 du 7 décembre 2022 pris pour l'application de l'ordonnance précitée ;

**VU** le compte financier unique de l'exercice 2025 arrêté par l'ordonnateur et présenté par le comptable public ;

**CONSIDÉRANT** que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

**CONSIDÉRANT** que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**CONSIDÉRANT** que la C.C. Pont-Audemer Val de Risle a choisi d'adopter le CFU à compter de l'exercice 2025 ;

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*


- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget annexe du BVE de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle ;
- **DE DONNER** pouvoir à Madame la Présidente ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 8 juin 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

*de And*



Carole DE ANDRES